

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024 À 19H30
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. Benoît KIEFFER
PROCES-VERBAL

Convocation adressée le : 03 avril 2024

Nombre de conseillers élus : 29

Mmes et MM. les Adjointes

Lisiane SPELETZ-HEIM – Marie-Madeleine CHRISTEN – Jean-Paul EITEL – Mélanie MICHAU – Joël OLIGER – Véronique SCHNELL – John PIERROT

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Jacques HELMER – Cindy GROSS – Stava BOUHADJERA

Mmes et MM. les Conseillers

François HUVER – Arnaud SCHWARTZ – Irène NOMINE – Lionel GERLING – Cécile LANTONNET – Alexandre WOLF – Francis VOGT – Josiane NOMINE – Michel MARTIAL – Christiane SCHMITT

Membres excusés : Cathy SCHWARTZ – Zakia CHABOUNIA – Virginie GODART – Murat AKSU

Procurations : Cathy SCHWARTZ à Véronique SCHNELL – Zakia CHABOUNIA à Stava BOUHADJERA – Virginie GODART à Mélanie MICHAU – Murat AKSU à Lisiane SPELETZ-HEIM

Membres absents : Dorian GAENG – Christiane GAENG – Pascal LEICHTNAM – Erika DELPLANCKE

Assiste également à la séance :

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur Général des Services

Monsieur Abib KAMIL, Directeur des Services Techniques

Madame Catherine BONIGEN, Directrice du Service Financier

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux. A l'ouverture de séance, 21 conseillers municipaux étant présents, 4 conseillers municipaux ayant donné procuration et 4 conseillers municipaux étant absents, Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification sur les points suivants :

DELIB 2024_068

Affaires financières

Vote du budget principal primitif 2024

Dépôt sur table suite modification liée à une erreur de lecture :

- 1°. de l'état « exécution du budget de l'exercice précédent – résultats (1) »
- . de la présentation générale du budget « équilibre financier du budget – section d'investissement »
- . le détail de l'opération 118

Dépôt sur table - Section de fonctionnement

- 2°. Budget Principal
- . Budget annexe du Golf
- . Budget annexe de la Citadelle

DELIB 2024_075

Affaires financières

Attribution du marché de travaux d'aménagement d'une aire de jeux à l'étang de Hasselfurth - **Dépôt sur table d'une série de plans**

DELIB. N° 2024_065

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de désigner Mélanie MICHAU pour assurer le secrétariat de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------|---------------|-------------------|
| 25 | | |

- **de désigner** Mélanie MICHAU secrétaire de séance.

DELIB. N° 2024_066

AFFAIRES FINANCIERES

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter les taux de fiscalité locale permettant d'assurer l'équilibre du projet de budget 2024.

Il présente les données issues de l'état 1259 communiqué récemment par la DDFiP, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre issus des réformes fiscales.

Il souligne que, du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il est à nouveau demandé cette année aux collectivités (communes et EPCI) de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et meublés non affectés à l'habitation principale voire, sur délibération, sur les logements vacants depuis plus de deux ans.

Depuis la loi de finances pour 2018, la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation. L'état 1259 de 2024 intègre en conséquence une

progression des bases automatique. La Loi de finances pour 2024 a prévu une revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux des taxes foncières votés en 2023 comme suit :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,70 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,50 %.

Il propose par ailleurs de reprendre le taux de taxe d'habitation de 2019 qui avait été figé depuis 2020 comme suit :

- Taux taxe d'habitation : 15,38 %.

Les bases et recettes correspondantes se présenteraient comme suit.

| | Pour mémoire, bases d'imposition effectives 2023 | Bases d'imposition prévisionnelles 2024 | Taux proposés pour 2024 (maintien des taux 2023) | Produit fiscal attendu |
|--|--|---|--|------------------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 5 561 934 € | 5 728 000 € | 32,70 % | 1 873 056 € |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 84 702 € | 88 000 € | 76,50 % | 67 320 € |
| Taxe d'habitation | 289 741 € | 256 500 € | 15,38 % | 39 450 € |

Les recettes fiscales correspondant à ces taxes pour l'année 2024, s'élèveraient à 1 979 826 €.

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Monsieur VOGT souhaite rappeler que lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu au conseil municipal précédent, il proposait, au vu de l'augmentation des bases en 2024 et 2023, de revoir à la baisse les taux de ces taxes.

Monsieur le Maire rappelle sa position et souligne que la taxe foncière est le seul levier de recette fiscale de la commune. De plus, une simulation de modification de taux a été faite en baissant le taux d' 1% cela aurait réduit le produit fiscal d'en moyenne 25 à 30€ par foyer soit un chiffre relativement faible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 21 | | 4 |

Abstention : Francis VOGT- Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT– Michel MARTIAL

- **De voter** les taux des trois taxes directes locales comme indiqué ci-dessus.

DELIB. N° 2024_067**AFFAIRES FINANCIERES****Résultats d'exploitation 2023 de la Régie Municipale d'Electricité**

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Conformément aux dispositions du décret du 8 octobre 1917 et notamment ses articles 16 et 28, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2023 de la Régie Municipale d'Electricité qui s'établissent comme suit.

| Libellés | Investissements | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 1 217 085,30 | | 561 677,69 | | 1 778 762,99 |
| Opérations de l'exercice | 422 141,98 | 274 010,29 | 3 638 524,47 | 5 048 136,31 | 4 060 666,45 | 5 322 146,60 |
| TOTAUX | 422 141,98 | 1 491 095,59 | 3 638 524,47 | 5 609 814,00 | 4 060 666,45 | 7 100 909,59 |
| Résultats de clôture | | 1 068 953,61 | | 1 971 289,53 | | 3 040 243,14 |
| Restes à réaliser | 208 200,00 | | | | 208 200,00 | |
| TOTAUX CUMULES | 630 341,98 | 1 491 095,59 | 3 638 524,47 | 5 609 814,00 | 4 268 866,45 | 7 100 909,59 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 860 753,61 | | 1 971 289,53 | | 2 832 043,14 |

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des résultats présentés.

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 25 | | |

- De prendre acte des résultats présentés.

DELIB. N° 2024_068**AFFAIRES FINANCIERES****Vote du budget principal primitif 2024**

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point. Madame SPELETZ-HEIM soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Le budget prévisionnel ou budget primitif permet l'ordonnancement des dépenses et des recettes de la collectivité.

Composé de deux sections distinctes qui doivent être présentées en équilibre pour chacune en ce qui la concerne, le budget primitif permet donc de planifier les dépenses de l'exercice en fonction des recettes dont la commune va bénéficier.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 6 280.371,43 | 6 280.371,43 |
| Section d'investissement | 3 487.073,00 | 3 487.073,00 |
| TOTAL | 9 767.444,43 | 9 767.444,43 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Madame Josiane NOMINE s'interroge sur la ligne des « fluides, électricité, combustibles », la baisse est assez importante en comparaison au budget 2023, comment est-ce possible ?

Madame SPELETZ-HEIM rappelle ce qui a été dit lors du vote du compte administratif 2023 : les efforts fournis par les services ont permis de contenir les dépenses et les associations utilisatrices de bâtiments communaux participent désormais aux frais de consommation d'électricité. Ce qui réduit le montant de dépenses des fluides.

Monsieur VOGT s'interroge sur le chapitre 012 qui subit une augmentation de 40.000€ comparé à 2023.

Madame SELETZ-HEIM précise qu'il s'agit des charges de personnel. Les dépenses ont augmenté en raison du versement de la prime pouvoir d'achat.

Concernant les recettes de fonctionnement :

Monsieur VOGT souhaite savoir à quoi correspondent les 80.000€ inscrits au chapitre 75821

Madame SPELETZ-HEIM répond qu'il s'agit d'un reversement d'excédent des budgets forêt et citadelle.

Concernant la section d'investissement :

Monsieur VOGT se souvient d'un dossier de subvention déposé pour un montant d'environ 995.000€ pour la réhabilitation du stade et des vestiaires. Pourtant il ne retrouve pas ces chiffres sur le projet de budget, ce qui est incompréhensible.

Madame SPELETZ HEIM rappelle ce qui a déjà été dit lors du débat d'orientation budgétaire. Seules les dépenses qui seront réalisées en 2024 ont été inscrites, les autres dépenses de cette opération seront inscrites en 2025.

Suite à cette réponse Monsieur VOGT souhaite avoir des précisions sur ce qui sera réalisé de ce projet en 2024. Il s'interroge également sur la signature du marché, si le montant total n'est pas inscrit au budget, légalement il ne peut être signé, selon lui.

Messieurs GASSMANN et KAMIL apportent les précisions demandées : La maîtrise d'œuvre sera rémunérée en 2024 ainsi que le démarrage des travaux (avance forfaitaire déjà déterminée). Si tout se passe bien le chantier devrait démarrer en septembre/octobre 2024. Il est précisé que le marché de travaux pourra être signé, le règlement budgétaire et financier le permet même si le montant n'est pas intégralement inscrit sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur VOGT pose les mêmes questions sur les 469.000€ inscrits pour le projet de requalification du centre bourg.

Monsieur KAMIL répond qu'il s'agit du solde de la phase 1 et du commencement de la phase 2 (consultation pour les rues de Sarreguemines, Teyssier et Foch).

Madame Josiane NOMINE demande à quoi correspondent les 15.000€ affectés à la prestation artistique sur l'opération 461.

Monsieur le Maire répond que la Gal LEADER verse une subvention de 50.000€ sur le projet du Musée MAUSA, 15.000€ serviront à la réalisation d'une œuvre sur l'extérieur d'un des bâtiments du 4^{ème} cuir.

Monsieur HUVER souhaite savoir combien ont couté les travaux de mise aux normes des locaux mis à disposition du MAUSA. Monsieur GASSMANN répond que les travaux de bâtiment sont revenus à 84.000€.

Concernant l'opération 463, un montant de 100.000€ est inscrit pour la rénovation de voirie, Monsieur VOGT souhaite savoir de quoi il s'agit ?

Monsieur le Maire répond que des discussions sont en cours, entre autres avec les services du département, pour savoir ce qu'ils peuvent prendre en charge, suite à quoi des décisions seront prises sur les réfections que la commune enclenchera.

Monsieur KAMIL complète en précisant que les travaux de la chaufferie offriront peut-être des opportunités pour étendre des travaux de voirie sur des rues adjacentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 21 | | 4 |

Abstention : Francis VOGT- Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT– Michel MARTIAL

- **d'approuver** le budget principal primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_069

AFFAIRES FINANCIERES

Vote du budget annexe primitif du Golf 2024

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Elle soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 1 968.774,75 | 1 968.774,75 |
| Section d'investissement | 253.733,10 | 253.733,10 |
| TOTAL | 2 222.507,85 | 2 222.507,85 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Madame Josiane NOMINE s'interroge sur les frais de nettoyage et blanchisserie, pourquoi ont-ils doublé ?

Madame SPELETZ-HEIM rappelle qu'il avait été décidé de gérer l'entretien et la propreté des sites en régie. Il s'avère que c'est assez compliqué de gérer l'entretien en période d'absence des agents (maladies, congés...). La décision a donc été prise d'externaliser l'entretien sur les deux sites touristiques de la commune, ce qui explique cette augmentation.

Madame Josiane NOMINE se souvient que lors de l'Assemblée Générale du Club de Golf, Monsieur le Maire avait reconnu qu'au niveau de la communication du golf il y avait des efforts à fournir pour attirer les clients. Elle constate que, comparé à 2023, ce poste de dépense est augmenté seulement de 1000€, est-ce que cela va suffire à donner les moyens de communiquer davantage ?

La situation du Golf ne permet pas de dépenser davantage sur ce poste. Il va falloir communiquer mieux sans aggraver le budget en dépense. L'idée est de trouver d'autres leviers de communication (sponsoring par exemple). Ce sera un travail de collaboration entre le directeur du golf et le service de communication de la commune.

Monsieur HUVER souhaite savoir comment s'explique la baisse du montant liée aux recettes de prestations.

Madame SPELETZ-HEIM répond que le chiffre a été ajusté en fonction de ce qui a été finalement réalisé en 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 20 | | 5 |

Abstention : Francis VOGT - Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT– Michel MARTIAL – François HUVER

- **d'approuver** le budget annexe primitif du Golf 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_070

AFFAIRES FINANCIERES

Vote du budget annexe primitif de la Citadelle 2024

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Elle soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 937.668,39 | 937.668,39 |
| Section d'investissement | 85.825,09 | 85.825,09 |
| TOTAL | 1 023.493,48 | 1 023.493,48 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Madame NOMINE s'étonne que le chiffre prévu pour les consommations électriques soit inférieur à celui prévu en 2023.

Madame SPELETZ-HEIM informe que le chiffre prévu au budget 2023 était plus important que les années précédentes, afin de prévenir la hausse des coûts de l'énergie. Finalement l'augmentation n'était pas si importante et la construction du budget 2024 s'est basée sur le montant réalisé en 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 25 | | |

- **d'approuver** le budget annexe primitif de la Citadelle 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_071

AFFAIRES FINANCIERES

Vote du budget annexe primitif du VVF 2024

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Elle soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|------------|------------|
| Section de fonctionnement | 56.274,03 | 56.274,03 |
| Section d'investissement | 75.490,22 | 75.490,22 |
| TOTAL | 131.764,25 | 131.764,25 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 25 | | |

- **D'approuver** le budget annexe primitif du VVF 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_072**AFFAIRES FINANCIERES****Vote du budget annexe primitif de la Forêt 2024**

Monsieur le Maire demande à Madame Lisiane SPELETZ-HEIM de rapporter ce point.

Elle soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|------------|------------|
| Section de fonctionnement | 119.800,62 | 119.800,62 |
| Section d'investissement | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 119.800,62 | 119.800,62 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Madame Josiane NOMINE demande si un reboisement est prévu ?

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'ONF qui assure la gestion de la forêt communale et détermine le programme de régénération. La commune décide seulement de la programmation de travaux sur proposition de l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 21 | | 4 |

Abstention : Francis VOGT- Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT– Michel MARTIAL

- **d'approuver** le budget annexe primitif de la Forêt 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_073**AFFAIRES FINANCIERES****Vote du budget annexe primitif du Lotissement 2024**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

La balance générale de celui-ci se présente comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 545.534,20 | 545.534,20 |
| Section d'investissement | 507.110,58 | 507.110,58 |
| TOTAL | 1 052.644,78 | 1 052.644,78 |

La Commission des Finances, réunie le 8 avril 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Monsieur HUVER demande si le renouvellement de l'affichage publicitaire a été bénéfique ?

Monsieur le Maire répond que oui, il y a des personnes qui s'intéressent pour l'acquisition d'un terrain mais aucune offre ferme pour le moment. Monsieur le Maire rappelle aussi que la conjoncture actuelle n'est favorable en raison de la hausse des taux des prêts immobiliers, etc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 21 | | 4 |

Abstention : Francis VOGT- Josiane NOMINE – Christiane SCHMITT– Michel MARTIAL

- **d'approuver** le budget annexe primitif du Lotissement 2024 tel que présenté ci-dessus.

DELIB. N° 2024_074

AFFAIRES FINANCIERES

Aménagement d'une nouvelle aire de jeu à l'Etang de Hasselfurth : mise à jour du plan de financement et demande de subvention au titre du programme FEADER

Monsieur le Maire demande à Madame Cindy GROSS de rapporter ce point.

Elle rappelle le souhait de la commune d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux à l'étang de Hasselfurth, traduit par délibération du 05 décembre 2023.

Une subvention de 47.684 € vient d'être allouée par l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024.

Vu les axes d'intervention du GAL LEADER 2023-2027 du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **de confirmer** la réalisation du projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux à l'étang de Hasselfurth ;
- **d'approuver** le plan de financement ajusté, lié à cette opération comme suit :

| Dépenses (montants HT) | |
|--|------------------|
| Travaux de terrassement et d'aménagement | 158.945 € |
| Total de l'opération | 158.945 € |

| Recettes | |
|--------------------------------------|------------------|
| Union Européenne : LEADER | 50.000 € |
| Autres financeurs : Etat / DETR 2024 | 47.684 € |
| Autofinancement | 61.261 € |
| Total de l'opération | 158.945 € |